

ARRETE RELATIF A LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE SPECIAL DEPARTEMENTAL DU TARN

**Pour le Recteur
et par délégation**

**L'inspectrice d'académie
Directrice académique
des services de l'éducation nationale**

Arrêté modificatif n°2

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics ;
Vu le décret du 14 septembre 2020 nommant Madame Marie-Claire Duprat, Directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;
Vu l'arrêté du 8 avril 2011 portant création auprès de chaque inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale d'un comité technique spécial ;
Vu les résultats aux élections des représentants des personnels au comité technique spécial départemental du Tarn, scrutin du 29 novembre au 06 décembre 2018 ;
Vu l'arrêté de Madame la Rectrice de l'académie de Toulouse du 19 décembre 2018 fixant l'attribution des sièges par organisations syndicales pour le comité technique spécial départemental du Tarn ;
Vu les propositions des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité technique spécial départemental du Tarn ;
Vu les arrêtés du 7 janvier 2019 et du 24 août 2020 relatifs à la composition du comité technique spécial départemental du Tarn.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition du comité technique spécial départemental (CTSD) du Tarn est fixée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Madame Marie-Claire DUPRAT, Directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn, Présidente du comité.

Madame Delphine ROCHETTE, Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Tarn.

La Directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn est assistée, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité technique spécial.

REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES : 10 titulaires, 10 suppléants

FSU : 5 titulaires - 5 suppléants

Membres titulaires :

Monsieur André CASTELLAN,
Monsieur Mathieu MOLES,
Monsieur Benoît FOUCAMBERT,
Madame Agnès BERNADOU,
Madame Bérengère BASCOUL.

Membres suppléants

Monsieur Yves CHASSIN,
Monsieur Hervé TROGNON,
Monsieur Bastien ALBERTY,
Madame Nadège OULES,
Madame Hélène LOPEZ.

S.E-UNSA : 3 titulaires - 3 suppléants

Membres titulaires

Madame Cécile ALIBERT,
Monsieur Benjamin PONS,
Madame Marie-Véronique DROUARD.

Membres suppléants

Madame Valérie SICARD,
Monsieur Yann LEMONSU,
Monsieur Michel COT.

FNEC FP FO : 2 titulaire - 2 suppléants

Membres titulaires

Madame Céline FELIPE,
Madame Camille SANS.

Membres suppléants

Madame Lydie BALLOCO,
Monsieur Jean-François MAZALEYRAT.

ARTICLE 2 :

En cas d'empêchement de la Présidente, son remplacement est assuré par la secrétaire générale de la DSDEN du Tarn.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté remplace l'arrêté modificatif n°1 du 24 août 2020 relatif à la composition du comité technique spécial départemental (CTSD) du Tarn.

Les autres dispositions de l'arrêté du 7 janvier 2019 relatif à la composition du comité technique spécial départemental (CTSD) du Tarn demeurent inchangées.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de la DSDEN du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département et mis en ligne sur le site de la DSDEN du Tarn.

Fait à Albi, le 15 septembre 2020.

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'éducation nationale du Tarn


Marie-Claire DUPRAT